Entente relative à la vente d'armes par un exposant

Je soussigné, _____ (nom de l'exposant), au nom de _____ (nom de l'entreprise), reconnais avoir lu et compris les conditions relatives à l'exposition et à la vente d'armes décrites dans la présente entente, le guide de l'exposant du Comiccon de Montréal et la politique du Comiccon de Montréal concernant les armes, et accepte d'être lié par celles-ci.

Classification des armes du Comiccon de Montréal

Arme prohibée : Arme que l'on ne peut posséder, exhiber ou vendre au Canada. Ces armes illégales sont interdites au Comiccon et doivent être immédiatement apportées hors de l'enceinte de l'événement. Le Comiccon se réserve le droit d'avertir les forces policières.

Arme interdite : Arme non prohibée (légale) examinée par le maître des armes ou son délégué qui ne peut être apportée à l'événement. Il se peut qu'une arme légale soit refusée au Comiccon (une épée en métal, par exemple). Les armes interdites doivent demeurer au comptoir de vérification des armes ou être immédiatement apportées hors de l'enceinte de l'événement.

Arme acceptée : Arme examinée par le maître des armes ou son délégué et qui peut être apportée à l'événement. Une petite étiquette d'identification sera apposée à l'arme pour indiquer qu'elle est permise.

J'accepte de ne pas entreposer, exposer ou vendre des armes prohibées au Comiccon de Montréal.

J'accepte de ne pas vendre d'armes interdites à une personne mineure (18 ans ou moins) et de vérifier l'âge de toute personne qui achète une arme et qui semble être d'âge mineur. J'accepte également d'emballer convenablement les armes interdites achetées, et ce, conformément à la politique du Comiccon de Montréal.

J'accepte d'expliquer en détails à mes clients qu'une fois l'arme achetée et emballée comme il se doit (conformément à la politique du Comiccon de Montréal), ils n'ont pas le droit de retirer celle-ci de son emballage tant et aussi longtemps qu'ils se trouvent sur les lieux du Palais des congrès de Montréal.

J'accepte que le Comiccon de Montréal se réserve le droit de classifier les armes et de déterminer quelles armes peuvent être exposées ou vendues à l'événement.

Document préparé par la direction des services aux exposants
Dernière révision : mai 2018

Si le Comiccon de Montréal (par l'intermédiaire du directeur de la salle d'exposition, du maître d'armes ou d'une personne désignée) détermine qu'une arme entreposée, exposée ou à vendre est une arme prohibée, je cesserai immédiatement de l'exposer et de la vendre et la retirerai sur-le-champ des lieux de l'événement.

Je comprends que le refus de retirer immédiatement des armes prohibées du Palais des congrès ou le fait d'être pris en train de vendre des armes prohibées pourrait entraîner mon expulsion du Comiccon de Montréal. Je comprends que si un exposant est expulsé, il ne recevra pas de remboursement, pourrait ne pas être remboursé s'il a versé un dépôt ou payé entièrement pour un espace à une autre événement de l'organisation et, à la discrétion du Comiccon de Montréal, pourrait se voir refuser l'accès en tant qu'exposant à un événement affilié.

Je comprends que la violation de cette entente ou de toute politique du Comiccon de Montréal peut entraîner des mesures pouvant mener à l'expulsion immédiate du Comiccon de Montréal et de ses événements futurs affiliés.

_____ _____
Signature de l'exposant Nom en lettres moulées

_____ _____
Nom de l'entreprise Ville

_____
Date